



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression de postes au sein du groupe Air France-KLM

Question écrite n° 31521

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur les suppressions de postes au sein du groupe Air France-KLM. La crise sanitaire et la fermeture des frontières ont profondément impacté le secteur aérien. Sur fond de restructuration au sein de la compagnie aérienne Air France-KLM, le groupe a annoncé récemment la suppression de 7 500 postes à horizon 2022. Dans le même temps, 40 % des 2 400 postes au sein de « Hop », la filiale du groupe Air France-KLM pour les court-courriers seront supprimés. Ces suppressions de postes interviennent notamment dans le contexte de restructuration du réseau court courrier prévue par le Gouvernement, avec l'abandon progressif des vols intérieurs pour lesquels il existe une solution alternative ferroviaire de moins de 2h30, plus écologique. La restructuration de « Hop » pourrait avoir de lourdes conséquences pour l'emploi au sein des sites de maintenance situés à Lille-Lesquin (Nord) et à Morlaix (Finistère). Par ailleurs, ce plan de suppression d'emplois intervient alors même que l'État français, qui reste actionnaire du groupe Air France-KLM, a annoncé un plan de soutien à la compagnie à hauteur de 7 milliards d'euros. Dans ce contexte, on doit s'assurer que les aides apportées par l'État à Air France-KLM servent avant tout à la sauvegarde de l'emploi, partout sur le territoire. Face à cette situation préoccupante, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement concernant l'avenir du réseau court-courrier et des emplois dans cette filière.

Texte de la réponse

Le groupe Air France-KLM, comme tous les acteurs du transport aérien, souffre particulièrement de la crise sanitaire du Covid-19. La compagnie Air France prévoit une perte d'exploitation, en 2020, de 2,9 milliards d'euros. Afin d'assurer la pérennité de la compagnie française et de ses filiales, indispensables à la connectivité du territoire national, l'État a ainsi décidé de couvrir sous la forme de prêts et de garantie de prêt ses besoins de financement de court terme. Ce soutien n'est cependant pas sans contreparties. Il est notamment conditionné à la préparation d'un plan de transformation, de rebond et de transition écologique par le groupe Air France, incluant HOP ! , pour assurer sa pleine compétitivité dans le nouvel environnement du secteur aérien européen et mondial post-crise du Covid-19. La restauration de l'équilibre financier du réseau métropolitain en fait partie, alors que la compagnie y a enregistré des pertes plusieurs années de suite, et de près de 200 millions d'euros en 2019. La révision du périmètre du marché domestique doit en outre permettre à la compagnie française de réduire de 50 % ses émissions de CO2 sur les vols domestiques d'ici 2024. Cette mutation nécessaire, accélérée par la crise sanitaire, s'inscrit en cohérence avec l'ambition du Gouvernement de réduire l'empreinte environnementale du transport aérien et de favoriser les modes de transport émettant moins de gaz à effet de serre. Là où le réseau ferroviaire est performant, il est pertinent de fermer les lignes aériennes. C'est pourquoi le Gouvernement prévoit de privilégier le train par rapport aux déplacements aériens, à l'exception de ceux servant principalement à effectuer des correspondances, lorsque des alternatives ferroviaires inférieures à 2h30 existent. Le plan de rebond préparé par Air France entraînera une restructuration profonde de sa filiale HOP ! . D'ici 2023, la compagnie réduira son offre de 40 %, fermera 12 de ses 14 bases de personnels navigants, restreindra sa flotte à deux types d'avion (Embraer 170 & 190) alors qu'elle exploitait également des Embraer

145 et des Bombardier CRJ 700 et 1 000 auparavant avec, pour conséquence, la fermeture des centres de maintenance de Lille et Morlaix. S'il n'appartient pas à l'Etat de s'immiscer dans la gestion d'Air France, le Gouvernement est attentif à ce que les personnels se voient proposer par l'entreprise soit un départ volontaire, soit un reclassement dans le Groupe. Un contrat de revitalisation pourra également être mis en place pour les sites à Lille et de Morlaix. Il faut, dans l'analyse de ces décisions, bien considérer que l'intensité et la durée de la crise, certainement longue, menacent l'avenir d'Air France. C'est pourquoi l'Etat a apporté une aide substantielle sous formes de prêts, qui devront être remboursés, et Air France ne peut plus exploiter de liaisons structurellement déficitaires.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Dumont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31521

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5089

Réponse publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 2145